

26.01.2010 - 15:52 Uhr

PLANeS rejette vivement l'initiative populaire lancée ce matin pour interdire le remboursement de l'interruption de grossesse

Berne (ots) -

Les femmes ont le droit de choisir librement et en toute responsabilité d'avoir ou pas un enfant et de décider quand elles le veulent. PLANeS, la Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive, défend ce droit des femmes et en conséquence l'accès à l'information, à la contraception et à l'interruption de grossesse légale.

En 2002, la population suisse acceptait à une large majorité - 72% des votants - l'introduction du régime du délai qui légalise l'interruption de grossesse dans les 12 premières semaines et garantit son remboursement par l'assurance maladie de base. Ce droit, gagné de haute lutte, est aujourd'hui menacé par l'initiative populaire lancée ce matin. Plus qu'une question de coûts, l'enjeu est à notre avis d'ordre « moral » et vise une nouvelle fois l'autodétermination des femmes. En effet, le taux des avortements en Suisse est le plus bas d'Europe et est resté stable, voire a régressé, depuis 2002.

Il est révoltant que le droit à l'autodétermination des femmes soit remis en question sous prétexte de coûts. PLANeS rejette vivement l'initiative interdisant le remboursement de l'interruption de grossesse par l'assurance maladie. Elle verrait d'un bon oeil, par contre, que la gratuité de la contraception soit proposée à la population.

Contact:

PLANeS
Anita Cotting
Tél.: +41/21/661'22'33
Internet: www.plan-s.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018510/100597151> abgerufen werden.